

# SYNDICAT DES EAUX NEUVY/GUILLY

-----

## SESSION DU 02 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le trente Mars à 19 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MENEAU Cédric

Présents : MM. MENEAU, LUCAS, AUBIER, POMMIER, ROBERT, CHAUVEAU, FOURNIER  
Mme, BRAGUE

Absent(s) excusé(s): Néant

Convocation : 22/09//2017

Objet : Admission en non-valeur

Embauche fontainier

Questions diverses

### ADMISSION EN NON VALEUR

Le Comité Syndical décide d'admettre en non-valeur les sommes de :

- 483.27 € pour des créances de 2013 (dossier de surendettement et décision d'effacement de la dette)

### FONTAINIER

Le Président rappelle l'organisation du travail en prévision du départ en retraite de M. LABSOLU Patrick au 1<sup>er</sup> Février 2018

- Celui-ci sera remplacé par M. BLONDEAU Christophe, adjoint technique sur la commune de Neuvy en Sullias, pour un temps de travail de 17 H 30 par semaine. Il reste sur la Commune de NEUVY EN SULLIAS pour le même nombre d'heures.
- Le salaire de M. BLONDEAU Christophe est assuré (comme cela est le cas actuellement) par la commune de NEUVY EN SULLIAS, le Syndicat des Eaux, remboursant la commune en fin d'année.
- M. BLONDEAU Christophe sera rémunéré sur la base indiciaire du 10<sup>ème</sup> échelon de son grade (compte tenu de la prise en compte de ses activités antérieures), Indice brut 386, Majoré 354, avec les indemnités accordées par la commune de Neuvy en Sullias.
- M. BLONDEAU Christophe, débutera ses fonctions (comme pour la Commune) au 1<sup>er</sup> Octobre 2017, afin que M. LABSOLU puisse lui montrer le travail à effectuer sur les deux communes de Neuvy en Sullias et de Guilly.
- M. BLONDEAU Christophe sera inscrit pour passer son permis EB, afin qu'il puisse conduire le véhicule du syndicat avec la remorque de la mini pelle

### RECLAMATION

Le Comité prend connaissance de la réclamation de M. ORLU. Il lui conseille d'adresser sa facture à son assurance dégâts des eaux afin qu'ils prennent en charge la surconsommation constatée.

Si toutefois, son assurance ne fonctionnait pas, il sera établi une moyenne des consommations des années précédentes, mais les taxes de modernisation et de pollution seront appliquées pour le montant intégral.

### POMPES

M. MENEAU signale au comité que les pompes du château d'eau ont été changées ainsi que les colonnes. Tout a donc été refait.

La profondeur des pompes a été réduite car l'installation n'était pas règlementaire.

Le Président

Les Membres